SMPBR
Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais

L'Inf'eau du Bassin Rennais

Numéro 9 – Juillet 2014

Édito

Le SMPBR a vu ses missions s'étoffer considérablement ces dernières années, mobilisant élus, professionnels et partenaires.

Les grands travaux sur les usines et les réseaux, ainsi que le développement des actions de protection des ressources, permettent aujourd'hui au Syndicat de fournir une eau potable de qualité en toutes circonstances, y compris lors de fortes sécheresses.

Ces efforts vont se poursuivre et prendront une nouvelle dimension avec la Société Publique Locale «Eau du Bassin Rennais». Outil renforçant la solidarité intercommunale et la maîtrise publique, il nous permettra d'être encore plus performants pour garantir une eau de qualité au prix le plus bas.

Dans une perspective de continuité et de qualité du service, il nous faut aussi préparer les modalités du transfert de compétence à Rennes Métropole. Pour ce faire, le dialogue, la prise en compte des réalités des infrastructures, des compétences professionnelles et des territoires du Bassin Rennais sont incontournables.

Pour une gouvernance efficace et partagée, quatre Vice-Présidents œuvreront à mes côtés : Jean-Yves Lefeuvre (ressources locales et Chèze-Canut), Philippe Bonnin (Haute-Rance et énergies), Marc Hervé (transfert de compétence), Fernand Etiemble (Couesnon, Drains du Coglais et solidarité internationale).

Yannick Nadesan, président du SMPBR

Le Comité Syndical a décidé

- **«Ecodo»** : lancement d'un diagnostic de la consommation d'eau des 37 communes du Bassin Rennais.
- **Représentation du SMPBR au sein d'instances sur l'eau :**
  - Conseil d'administration de la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais : MM. Nadesan, Lefeuvre, Etiemble et Folschweiller
  - Comité du SMG 35 : MM. Nadesan, Bonnin, Hervé, Theurier.
- **Favoriser la consommation de produits bio et locaux**, de préférence issus des bassins versants des captages du SMPBR : soutien à Agrobio 35 pour son «Défi familles» destiné en priorité à des familles à faibles revenus.

Une équipe élue renouvelée à la tête du SMPBR

Le nouveau Comité syndical, le 20 mai 2014.
Au centre au 1er rang, le Président Yannick Nadesan.

Le nouveau Comité du SMPBR s'est réuni pour la première fois en mai, suite au renouvellement des élus municipaux. 24 des 38 délégués titulaires et suppléants, désignés par les 9 collectivités membres du SMPBR, sont de nouveaux élus à l'eau à l'échelle du Bassin Rennais.

M. Yannick Nadesan, délégué à l'eau et à l'assainissement de la Ville de Rennes, a été élu Président du SMPBR. Il connaît bien le contexte, puisqu'il était Vice-Président du SMPBR lors du précédent mandat.

Un Bureau syndical élargi a été constitué, pour que chaque collectivité membre y soit représentée. Il est composé du Président et des 4 Vice-Présidents, MM. Lefeuvre (SIAEP région nord de Rennes), Bonnin (SIE région sud de Rennes), Hervé (Rennes) et Etiemble (Saint-Jacques-de-la-Lande), et de 6 délégués, MM. Ronsin (SIE Rophémel), Mangelinck (Le Rheu), Pleignet (Cesson-Sevigné), Folschweiller (SIE Pacé Vezin Saint-Gilles), Deleume (SIAEP Chantepie-Vern) et Theurier (Rennes).

La nouvelle usine de Mézières-sur-Couesnon tient ses promesses.

Bilan de la première année de fonctionnement

L'année 2013 a été mise à profit pour tester l'ensemble des équipements et vérifier le respect des engagements techniques, environnementaux et économiques pris par le constructeur Degrémont-Quille Construction-Le Du Industrie.

Plusieurs campagnes d'analyses de la qualité des eaux et de mesures acoustiques ont été réalisées par le cabinet Safège pour le compte du SMPBR.

La salle d'ultrafiltration de l'usine

Pour la qualité de l'eau produite, le bilan montre que tous les objectifs ont été atteints. Les résultats sont même meilleurs que les préconisations de la réglementation, pour des paramètres tels que les Tri Halo Méthanes (THM), la turbidité, ou le résiduel de matières organiques.

Le rendement hydraulique de l'usine est excellent : il atteint 97%, soit un point de plus que l'engagement du constructeur.
La consommation électrique est quant à elle inférieure de 20% aux valeurs attendues.

La prise en main par l'exploitant Véolia Eau a permis d'améliorer certaines étapes du process, et notamment d'optimiser la consommation de réactifs. Au final, les quantités utilisées sont conformes aux garanties.

Le SMPBR se soucie également des effets de la nouvelle usine sur l'environnement, et porte une attention particulière aux résultats non-conformes pour les mesures de bruit. En période nocturne, le fonctionnement de l'usine affecte l'habitation la plus proche. Pour résoudre ce problème, les équipements à l'origine du bruit ont été identifiés, et des travaux d'insonorisation seront réalisés avant la fin de l'été 2015.

L'usine allie donc performances techniques et environnementales, pour assurer aux 115 000 équivalent habitants desservis une eau d'excellente qualité.

Les Drains du Coglais abritent une richesse écologique insoupçonnée

La petite libellule Agrion de Mercure est l'une des 8 espèces rares d'invertébrés recensées sur les Drains du Coglais. D'autres espèces rares en Bretagne ont été découvertes à l'occasion d'un diagnostic écologique mené par le SMPBR sur ces terrains : le Criquet ensanglanté, typique des zones humides, ou encore le Turquoise, papillon appréciant les zones prairiales fraîches.

Les investigations ont été réalisées au printemps et à l'été 2013 par des naturalistes du cabinet Ceresa, missionné par le SMPBR. Ces spécialistes ont recensé, à vue ou aux chants, les nombreuses espèces présentes sur les propriétés du SMPBR. La diversité observée montre une fois de plus la qualité écologique de ce site, et prouve que biodiversité et usage agricole peuvent faire bon ménage.

Depuis quelques années, le SMPBR mène une politique foncière active : il est aujourd'hui propriétaire de 150 hectares sur cette ressource souterraine qui alimente le Bassin Rennais en eau depuis plus de 130 ans. L'étude écologique va permettre d'élaborer un plan de gestion de ces espaces favorisant encore plus la biodiversité.

Les résultats du diagnostic ont été partagés avec le groupe consultatif constitué en 2014. Composé d'élus, d'agriculteurs et d'utilisateurs du site (chasseurs, associations..), il est chargé d'alimenter la réflexion sur la gestion de ces parcelles : Comment gérer au mieux les plantes invasives ? Comment entretenir les couloirs boisés ? À quelle période faucher les prairies ? Autant de questions auxquelles il faudra trouver des réponses afin de gérer le site en bonne intelligence.

Le « cœur copulatoire» de l'Agrion de Mercure

Paysage des Drains du Coglais

Ça turbine sur le barrage de Rophémel

Le barrage de Rophémel vu du ciel

Devenant propriétaire du barrage de Rophémel au 1er semestre 2015, le SMPBR prévoit d'y restaurer le passage des anguilles, comme l'exige la nouvelle réglementation sur la continuité écologique.

La centrale hydro-électrique du barrage sera également rénovée : une des deux turbines existantes sera supprimée, et la conduite associée transformée pour permettre aux poissons de dévaler[1]. La montaison[2] des anguilles sera elle aussi assurée : sur le parement du barrage haut d'environ 20 mètres, une rampe en zigzag recouverte d'un tapis brosse sera installée.

L'autre turbine sera remplacée par un équipement neuf, plus performant, et plus facile à exploiter. La nouvelle centrale hydro-électrique devrait ainsi produire annuellement 2,5 mégawatts, soit l'équivalent d'un quart des besoins du SMPBR en énergie.

La production d'électricité restera néanmoins accessoire, l'enjeu eau potable étant prioritaire. C'est l'une des raisons qui ont conduit l'Etat à proposer au SMPBR d'en devenir propriétaire à la fin de la concession du barrage à EDF : une première en France.

Le SMPBR travaille ainsi activement depuis plus de deux ans, avec les services de l'Etat, EDF et le futur exploitant du site, la SPL Eau du Bassin Rennais, au transfert de cet ouvrage peu commun.

[1] pour un poisson migrateur, descendre un cours d'eau pour retourner dans son lieu de reproduction ou de développement
[2] remontée du cours d'eau pour rejoindre un lieu de reproduction ou de développement.

- **Date de construction du barrage et de la centrale** : 1930
- **Date de construction de l'usine d'eau potable** : 1963
- **Localisation** : Guenroc (Côtes d'Armor)
- **Production annuelle** : 40% des besoins en eau du Bassin Rennais

La commission consultative du SMPBR se renouvelle

Le nouveau Comité du SMPBR (cf. page 1) a désigné les membres de sa Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Cette instance de démocratie participative du SMPBR est constituée de 4 élus et de 18 associations locales (de protection de l'environnement, de défense de l'usager, ou de concertation avec les professionnels ayant un impact sur l'eau). La liste des associations a été revue : une seule de la précédente commission n'a pas désiré poursuivre, et une nouvelle a intégré la commission, sur sa demande.

La CCSPL permet aux élus et aux associations d'échanger et de débattre sur les questions liées au service public, et notamment sur le choix du mode de gestion, la délégation d'un service, le rapport annuel du délégataire et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public.
Elle se réunit depuis 2012 au moins une fois par an sous l'égide du Président du SMPBR. Le compte-rendu des réunions de la commission est consultable en ligne : *https://smpbr.fr/nos-documents/54-la-commission-consultative-des-services-publics-locaux.html*

La CCSPL c'est 18 associations…

Usagers et consommateurs
- Confédération Nationale du Logement
- Maison de la Consommation et de l'Environnement
- UFC Que Choisir
- Union Régionale des Associations Familiales
- Fédérations de pêche 35 et 22
- Collectif « Eau du pays de Rennes »
- ATTAC

Environnement
- Eau et rivières de Bretagne
- Assoc Ar Vuez
- Les Colocaterre
- Réseau Education Environnement Pays de Fougères
- Association Nature Environnement
- Ecosolidaires

Professionnels
- Agrobio 35
- FRCIVAM
- Commission Professionnelle Agricole des captages de Rennes
- Réseau Cohérence

… et 4 élus

- Yannick Nadesan, Président
- Nicolas Deleume
- Fernand Etiemble
- Jacques Folschweiller

En bref…

- **Les écoliers « Au fil de l'eau »** : près de 700 élèves ont participé cette année aux programmes financés par le SMPBR et le SMPBC et animés par les associations du Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères et par la Maison de la Rance.

- 200 participants et beaucoup de débats à l'occasion des **3 conférences sur l'innovation en agriculture** organisées par le SMPBR pour favoriser l'émergence, sur la Haute-Rance, de projets de développement durable qui soient «qualité d'eau-compatibles».
- Affluence pour le **captage des Bougrières** : l'enquête publique relative à sa protection réglementaire a fait l'objet de 50 observations. L'arrêté préfectoral associé est attendu pour l'automne.

Transfert de la compétence eau à la métropole : le SMPBR livre ses réflexions

En application de la loi du 27 janvier 2014 dite MAPTAM*, l'organisation générale des services d'eau sur le territoire métropolitain est appelée à évoluer. Mais comment rendre compatible la mise en œuvre de la loi avec des territoires de l'eau décalés ? A titre d'exemple, aujourd'hui, le SMPBR rassemble 9 collectivités distributrices. Parmi celles-ci, des syndicats de distribution dont les communes ne relèvent pas toutes de Rennes Métropole : zones ☐.
Autre cas : des communes de Rennes Métropole font partie de syndicats de distribution relevant d'un autre syndicat de production : zones ▨, zones ▨ et zones ▨. Leur alimentation en eau est organisée en conséquence. Dans ce contexte, le SMPBR propose 3 scénarios d'organisation de la distribution de l'eau potable :

- **« Tendance »** : mise en œuvre stricto sensu de la loi ; les communes périphériques de l'agglomération doivent réorganiser leur service de distribution d'eau, d'où d'importantes restructurations de réseaux à prévoir,
- **« Volontaire »** : la métropole propose aux territoires périphériques la constitution d'un syndicat unique de distribution,
- **« Globalisant »** : le SMPBR prend la compétence distribution ; mais les territoires des SMP doivent être ajustés pour que toutes les communes de Rennes Métropole puissent relever de la même collectivité compétente en distribution et en production d'eau potable.

Pour en savoir plus : Vincent Pitois - vpitois@smpbr.fr

**MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles*

Le scénario «volontaire» : un grand syndicat de distribution

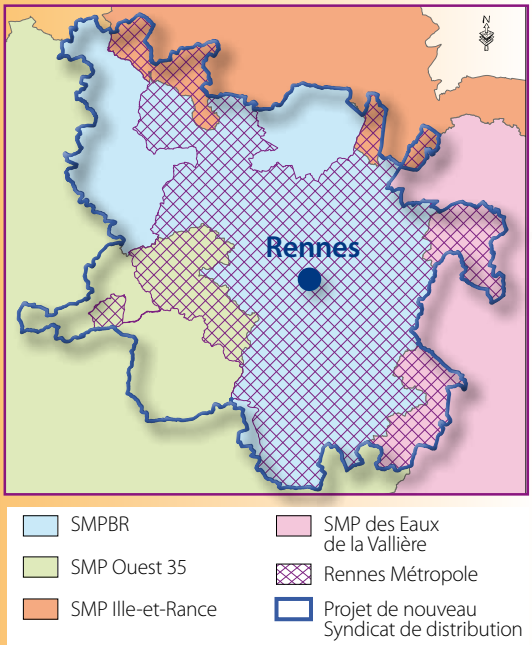

Le département d'Ille-et-Vilaine est organisé en 6 syndicats de production d'eau (SMP), membres du syndicat départemental SMG 35.

Une moisson pas comme les autres ...

Beaucoup de stocks de pesticides chez les particuliers

Les étudiants de Bruz et de Rennes mobilisés pour l'opération

Le fruit de la collecte

3 collectes de produits phytosanitaires ont été organisées au printemps par le SMPBR et Rennes Métropole : la première dans une jardinerie (Lysadis à Noyal-Châtillon-sur-Seiche), la deuxième en porte à porte (Bruz, quartier de la Gressaudière), et la troisième sur la place de la Mairie à Chartres-de-Bretagne.
Plus de 250 kg de produits ont été collectés, et force est de constater qu'une majorité d'entre eux ne sont plus autorisés et ce parfois depuis plus de 20 ans ! Ainsi de nombreuses substances présentant un risque pour l'eau et pour la santé étaient encore bien présentes chez les jardiniers amateurs : atrazine, simazine, lindane, diuron...
A l'origine de cette opération, l'arrêté préfectoral de septembre 2013 qui instaure des périmètres de protection autour des captages d'eau potable de la Pavais, la Marionnais et Fénicat (Chartres-de-Bretagne et Bruz), ressources particulièrement sensibles aux pollutions. L'arrêté interdit notamment l'usage des herbicides en zone urbaine.
Une trentaine d'étudiants de l'association Eco-challenge de l'École des Métiers de l'Environnement de Bruz et du BTS du Lycée la Lande du Breil de Rennes a prêté main forte pour le porte à porte auprès des habitants. Vêtus de combinaisons de protection afin de sensibiliser sur le danger des pesticides, ils ont apporté des conseils aux particuliers sur les techniques de jardinage au naturel et leur ont remis un livret « Comment jardiner sans pesticides ».

(livret téléchargeable ici : *http://www.mce-info.org/upload/documentation/fichier/242fichier1.pdf)*
www.jardineraunaturel.org

Rédaction : SMPBR
Directeur de publication : Yannick Nadesan
Photos : SMPBR, Ville de Rennes, Bretagne Vivante-SEPNB, C. Simonato, Maison Pierres et Nature
Conception : PHL communication 02 23 35 11 10
Impression : Le Colibri, labellisé imprimeur vert
Imprimé sur papier recyclé

Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais
SMPBR – Tél. : 02 23 62 11 35 – contact@smpbr.fr
https://smpbr.fr